

Article 21 du Règlement

Air Canada est un instrument de politique nationale essentiel. Cette société dessert des collectivités peu peuplées ou éloignées grâce à des jets pouvant transporter des marchandises. Elle permet un contrôle public des pratiques en matière d'établissement des prix et garantit le respect des normes de sécurité et d'entretien.

Le gouvernement ne peut offrir aucune garantie à l'égard de la sécurité, du service, du bilinguisme ou des emplois s'il cède le contrôle d'Air Canada à un petit groupe d'investisseurs du secteur privé.

Comme il était écrit dans le *Globe and Mail* de ce matin, «nous ne pouvons nous permettre d'abdiquer notre responsabilité publique dans un contexte de déréglementation de l'industrie des transports aériens. Aux États-Unis, des gestionnaires sans pitié ont sabré dans les emplois, les salaires et les conditions de travail, provoqué la confusion chez les usagers et les expéditeurs et rogné sur la sécurité et l'entretien». Nous devons empêcher Air Canada de suivre l'exemple d'Air Texas.

* * *

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONCERNANT LES PROBLÈMES D'ANALPHABÉTISME

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le deuxième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui s'intitule «Examen des programmes de la Planification de l'emploi», précise:

Suivant les témoignages recueillis, de nombreuses personnes ne sont pas en mesure de bénéficier pleinement de la Planification de l'emploi parce qu'elles ont des problèmes d'alphabetisme ou qu'elles ont besoin d'un rattrapage scolaire de base.

C'est certainement le cas dans la région que je représente et je recommande au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations faites par le comité pour traiter ce grave problème.

* * *

LES LOBBYISTES

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-82

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, un comité législatif étudie cette semaine le projet de loi C-82 prévoyant l'enregistrement des lobbyistes. Or, cette mesure comporte de graves lacunes.

D'abord, le projet de loi n'interdit pas aux lobbyistes de demander des honoraires conditionnels. Ceux-ci pourront donc fixer des honoraires supplémentaires selon l'issue de leurs activités.

● (1410)

La plupart des provinces interdisent une pratique de cette nature. Pourquoi ne pas l'interdire aussi dans le cas des lobbyistes?

Deuxièmement, rien n'est prévu dans le projet de loi en ce qui concerne la prise de renseignements en vue du lobbying.

Troisièmement, la distinction entre lobbyistes de la première et de la deuxième catégories, prévue dans cette mesure, dénature l'objectif qui était de rendre cette entreprise transparente.

J'exhorte les députés vigilants à faire pression sur le comité législatif afin qu'il modifie les dispositions résultant de celles exercées par les lobbyistes à propos du projet de loi les concernant.

* * *

[Français]

LE SOCIALISME

LA PROBLÉMATIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, mon gouvernement va procéder à sa 14^e privatisation. C'est le 14^e message de confiance à la créativité et à la productivité des Canadiens. C'est le 14^e défi au parti socialiste, parti qui ne fait pas confiance aux Canadiens et Canadiennes créateurs d'emplois, mais qui fait plutôt confiance au protectionnisme, aux barrières.

Le socialisme veut donner chaque jour la clé de notre économie à des technocrates de laboratoire. Les travailleurs et les travailleuses savent maintenant que la privatisation crée de l'emploi, crée des entreprises additionnelles. La propriété collective n'a aucun sens.

Il n'y a pas un seul pays au monde où cela s'est appliqué et ce n'est pas au Canada que cela va commencer.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE RÉFUGIÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) reste résolument à cheval sur le principe selon lequel le Canada ne peut pas, moralement, permettre à des réfugiés économiques de prendre la place des véritables réfugiés. Elle expulse des Turcs pour se donner raison.

Depuis deux ans, cependant, le Canada a doublé le nombre de prétendus réfugiés admis au Canada après avoir été sélectionnés à l'étranger, en l'occurrence au Nicaragua. Que se passe-t-il?

Il n'existe pourtant pas, au Nicaragua, de ces escadrons de la mort qui sont très actifs au Chili, au Salvador et au Guatemala. Les Nations Unies et Amnistie internationale sont d'avis que, sur le plan législatif et des droits de la personne, le Nicaragua fait nettement mieux que ces pays, et selon le comité de surveillance de la paix en Amérique centrale, il est le seul pays à respecter sérieusement l'accord d'Esquipulas sur le cessez-le-feu.